

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.01.2019	13h37		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.187
Titre : Amendement au postulat Céline Vara 18.187, du 28 septembre 2018, Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ?		
Contenu :		
<p><i>Le texte du postulat est modifié comme suit :</i></p> <p>Le Grand Conseil propose au Conseil d'État <u>de prendre des mesures de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et d'étudier l'opportunité et la possibilité d'en interdire l'usage. Il établira (suppression de : de prendre des mesures ou de légiférer sur l'interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse et d'établir)</u> un rapport sur les résultats de son étude, accompagné, cas échéant, de propositions.</p>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :